

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02478

Numéro SIREN : 834 665 010

Nom ou dénomination : MD CORPORATE

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2023 sous le numéro de dépôt 22176

# **MD CORPORATE**

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle  
Au capital de 1 500 000 euros  
Siège social : 25 AVENUE DE LA CAPELADO  
34160 CASTRIES

**R.C.S 834 665 010 MONTPELLIER**

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE AORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le quinze novembre,  
A dix-huit heures,

L'associé unique de la SASU MD CORPORATE, Société par actions simplifiée **unipersonnelle** au capital de 1 500 000 Euros, divisé en 15 000 actions de 100 euros chacune, a tenu une Assemblée Générale ordinaire, au siège de la société sur convocation du président.

Est présente :

La société **MD INVEST**  
Société par actions simplifiée  
Au capital social de 8 000 000 euros  
Dont le siège social est fixé au 25 Avenue de la Capelado 34 160 Castries  
Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro SIREN 888 946 845  
Représentée par son président Monsieur Damien TEISSIER-FORCADA

Seule associée de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien TEISSIER, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la présidence,
- Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Président, décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et suppléant de la Société, pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 :

**Commissaire aux comptes titulaire :** La société Thierry DEWINTRE, société par actions simplifiée, siège social : PLACE PIERRE MENDES FRANCE 34170 CASTELNAU LE LEZ, immatriculée au RCS de Montpellier le 513 306 373, présidé par Monsieur Benjamin PIAZZA, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Cette dernière a fait savoir qu'elle acceptait la mission.

**Commissaire aux comptes suppléant :** M. RANCHIN Patrick, commissaire aux comptes inscrit auprès de la CRCC de Montpellier, demeurant, 3 RUE DES BRUYERES, 34070 MONTPELLIER, est nommé Commissaire aux comptes suppléant. Ce dernier a fait savoir qu'il acceptait la mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Président, décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et suppléant de la Société Thierry DEWINTRE, société par actions simplifiée, siège social : PLACE PIERRE MENDES FRANCE 34170 CASTELNAU LE LEZ, immatriculée au RCS de Montpellier le 513 306 373, présidé par Monsieur Benjamin PIAZZA, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire est nommée pour une mission complémentaire afin de régulariser les

exercices clos le 31 décembre 2022 ; le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, en application de l'article L.820-3-1 du code de commerce.

M. RANCHIN Patrick, commissaire aux comptes inscrit auprès de la CRCC de Montpellier, demeurant, 3 RUE DES BRUYERES, 34070 MONTPELLIER, est nommé Commissaire aux comptes suppléant.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le président déclare la séance levée.

De tout ce qui a été convenu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

### **La présidence**



